



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Égalité des territoires
et du Logement

Ministère de l'Écologie,
du Développement durable et de l'Énergie

Paris, lundi 30 décembre 2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Un centre d'expertise technique et scientifique au service de la transition écologique et énergétique

Au 1^{er} janvier 2014, le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) sera créé. Placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de l'urbanisme, du développement durable et des transports, cet établissement fusionne sous la même bannière 11 services des deux ministères : les 8 centres d'études techniques de l'État (Cete), le centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (Certu), le centre d'études techniques, maritimes et fluviales (Cetmef) et le service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements (Sétra)¹.

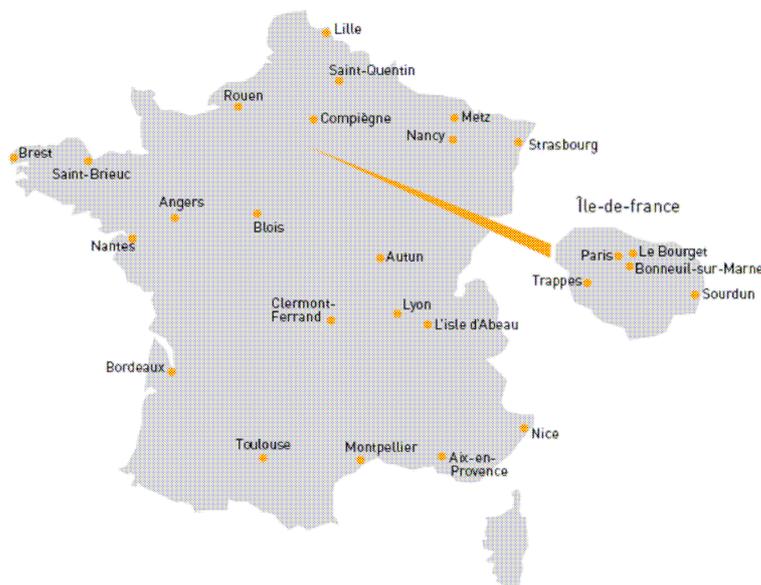
Le Cerema sera un centre d'expertise scientifique et technique intervenant en soutien des politiques publiques portées par les services de l'État et des collectivités territoriales. Il constituera pour la France un outil au service de la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique engagée par le Gouvernement. Acteur de l'égalité des territoires, l'établissement portera ainsi une vision transversale qui inclut les enjeux liés à la ville et à la mobilité durable, au logement et à l'habitat, à la lutte contre l'artificialisation des sols, à la mise en capacité des territoires pour leur propre développement, à la prise en compte des risques et opportunités en matière environnementale, énergétique et d'usage des sols. Il apportera ainsi une importance particulière aux sollicitations des territoires les plus vulnérables et exposés à des cumuls de risques économiques, sociaux, environnementaux et technologiques.

Interlocuteur technique privilégié pour les acteurs locaux, ce nouvel établissement offrira une expertise scientifique et technique dans de nombreux domaines : le transport, l'environnement, la prévention des risques, l'aménagement du territoire et l'urbanisme, la mer et le littoral, la biodiversité, le climat, l'impact sur la santé, le bâtiment...

L'établissement public à caractère administratif aura notamment pour missions de :

- réaliser des études, des expertises, des documents techniques, méthodologiques et socio-économiques ;
- contribuer au développement et à la réalisation de projets innovants
- réaliser des essais, des mesures, des contrôles, et de certifications ;
- mener des actions de recherche en propre ou associé à d'autres organismes.

29 SITES DANS 26 DÉPARTEMENTS



¹ La loi du 28 mai 2013 portant sur les infrastructures et services de transports

Son conseil d'administration sera composé de 21 membres :

- 6 représentants de l'État ;
- 5 élus représentant les collectivités territoriales ;
- 5 personnalités qualifiées issues du monde des associations d'usagers et de protection de l'environnement ;
- 5 représentants du personnel de l'établissement.

Chiffres & Repères

1 siège social à Bron (Rhône)
3 100 agents sur tout le territoire national
11 services fusionnés (8 Cete et 3 services techniques)
29 sites dans 26 départements
3 directions techniques et 8 directions territoriales
60 pôles de compétence et d'innovation
17 laboratoires de recherche, d'essais et de mesures
250 M € de budget

Retrouvez à partir du 6 janvier 2014 plus d'informations sur le site du Cerema

www.cerema.fr

Contacts presse

Service presse de Cécile Duflot 01 44 49 85 13

Service presse de Philippe Martin 01 40 81 78 31
